



HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN
1 RUE DE L'ACADEMIE
67076 STRASBOURG

Strasbourg, le 15 janvier 2019

Recommandé avec avis de réception

**OBJET : HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN ET ANNEXE
1 ET 2 RUE DE L'ACADEMIE A STRASBOURG**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, à titre de notification, les procès-verbaux de la Sous Commission Départementale de la Sécurité (SCDS) faisant suite à la visite périodique des établissements recevant du public (ERP) visés en objet.

Concernant le bâtiment de la Haute Ecole des Arts du Rhin, 1 Rue de l'Académie :

La SCDS a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement motivé par :
- le stockage anarchique et le potentiel calorifique présent dans les locaux non-isolés règlementairement (articles CO 27 à CO 29 du règlement de sécurité) ;
- le stockage non-règlementaire de récipients de butane/propane ;
- la présence de locaux à sommeil sans présence de personnel pour assurer la surveillance de l'établissement.

La SCDS a relevé la présence d'une chambre destinée à héberger des personnes extérieures à l'établissement et ne faisant pas partie du personnel. Cette chambre ne peut, par conséquent, pas être assimilée à un logement de fonction. Dans ce contexte, un avis défavorable a été émis à l'activité d'hébergement jusqu'au respect de la réglementation relative aux activités d'hébergement (ERP de type O).

Je vous demande de respecter l'ensemble des prescriptions mentionnées dans le procès-verbal ci-joint et de transmettre, au service de la Police du Bâtiment ; les documents attestant de la levée des points motivant l'avis défavorable. Je note que les prescriptions n°11, 12, 16, 18 et 19 ont d'ores et déjà été levées. En outre, l'activité d'hébergement devra être arrêtée dès notification du présent courrier.

Concernant le bâtiment annexe de la Haute Ecole des Arts du Rhin, 2 Rue de l'Académie :

La SCDS a maintenu l'avis défavorable qui pèse sur l'établissement depuis de nombreuses années.

Votre contact : Sé[redacted]
Dossier B-002094-[redacted]



Ville et Eurométropole
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : **+33 (0)3 68 98 50 00**
Courriel : **courrier@strasbourg.eu**
Site internet : **www.strasbourg.eu**

Les activités présentes dans ce bâtiment sont destinées à déménager vers le site de l'ancienne Manufacture de Tabacs à l'horizon 2022. Je vous demande néanmoins de mettre en œuvre les prescriptions suivantes :

- débarrasser les locaux non-adaptés de tout stockage anarchique ;
- limiter à 19 personnes les locaux ne disposant que d'une seule unité de passage ;
- supprimer la place de stationnement devant l'issue du bâtiment « La Mine » afin de garantir la vacuité du cheminement d'évacuation ;
- en présence du public, déverrouiller toutes les portes permettant d'évacuer ;
- dispenser au personnel une formation ou une information complémentaire visant à rappeler les règles d'évacuation liées à la réglementation et notamment à sensibiliser sur la nécessité de déverrouiller les issues des salles de classe.
- installer des extincteurs CO_2 dans les salles informatiques.

Je rappelle, en outre, qu'il y a lieu de proscrire l'organisation de manifestations festives ou de soirées étudiantes dans les locaux de « La Mine », ces activités n'étant pas autorisées dans l'établissement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pièces jointes : 2 procès-verbaux de la SCDS du 13/11/2018.

Le Maire
Par délégation

Jean-Baptiste MATHIEU
Conseiller municipal